

# Programme pluriannuel de restauration du Vilpion et de ses affluents

## Tranche 5

### Compte-rendu de la réunion de piquetage 09 Mars 2016

• <b>Lieu :</b>	Mairie de Plomion à 14h00
-----------------	---------------------------

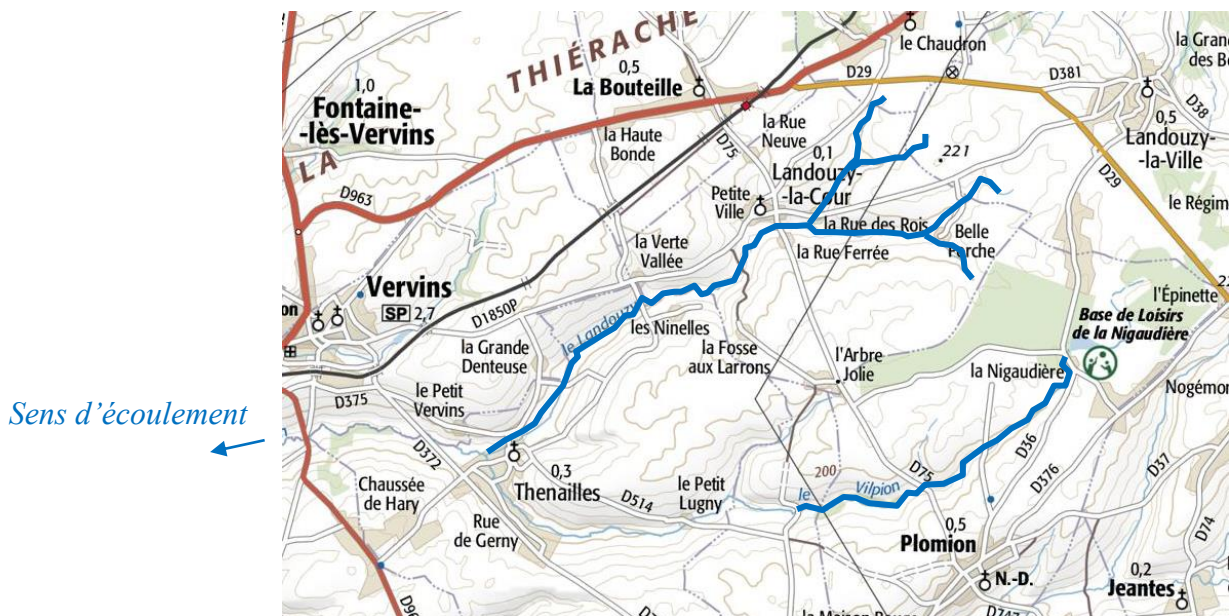
• <b>Maître d'ouvrage :</b>	• <b>Maître d'œuvre :</b>	• <b>Entreprise :</b>
Syndicat intercommunal d'Aménagement et de Gestion du Vilpion amont et de ses affluents	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques (mise à disposition du Syndicat)	Forêts et Paysages

• <b>Nom, Prénom :</b>	• <b>Organisme :</b>	Présent	Absent	Excusé
LEFEBVRE Jean-Luc	Président du syndicat	✓		
DEBESSE Laurent	Vice-Président du syndicat	✓		
FELZINGER Guillaume	Union des syndicats d'aménagement	✓		
PAYAN Claude	Commune de Landouzy-la-Cour	✓		
BAURIN Véronique	Commune de Landouzy-la-Cour	✓		
DHUYGELAERE Albert	Commune de Landouzy-la-Cour	✓		
BOURY Christophe	Commune de Thenailles	✓		
BLARY René	Commune de Plomion	✓		
ERCKELBOUDT Patrick	Commune de Plomion	✓		
BERNAILLE Vincent	Commune de Plomion	✓		
DUNTZE Martin	Fédération de Pêche et Milieux Aquatiques de l'Aisne	✓		
FOULON Fabrice	Commune de Plomion	✓		
APPLINCOURT David	Entreprise Forêts et Paysages	✓		
BARUZIER Vincent	Entreprise Forêts et Paysages	✓		
MENVIELLE Erwan	Agence de l'Eau Seine-Normandie			✓
HOUDAYER Olivier	Entente Oise Aisne			✓
COZETTE Philippe	Conseil Départemental de l'Aisne			✓
RAFFIN Vanessa	Communauté de communes Thiérache du Centre			✓

Ce programme pluriannuel de restauration du Vilpion et de ses affluents a été confié, après appel d'offres, à l'entreprise Forêts et Paysages – (siège : Beaufort / 59.)

## ● SITUATION ACTUELLE :

- La 5<sup>ème</sup> et dernière tranche de ce programme pluriannuel de restauration et d'entretien du lit et des berges comprend la gestion de la rivière Vilpion, sur sa partie amont, et la totalité du ruisseau de Landouzy.
- Les travaux débiteront le lundi 14 mars au niveau de la Ferme de Gironcart, commune de Harcigny.
- Six communes sont concernées par ces travaux : Plomion, Harcigny, Thenailles, Vervins, Landouzy-la-Cour et Landouzy-la-Ville.



**Cartographie du réseau hydrographique à restaurer lors de la 5<sup>ème</sup> Tranche**

Au total, la cinquième tranche de restauration du Vilpion et de ses affluents concerne 12 500ml de cours d'eau à gérer.

## DETAIL DES TRAVAUX :

- Les travaux de restauration ont fait l'objet d'un diagnostic initial permettant de réaliser une typologie de travaux adaptée à la végétation présente.
- Les travaux seront réalisés par l'intermédiaire d'une équipe de bûcherons assistée d'une pelle mécanique équipée d'une pince (*pelle à chenille pour limiter la portance au sol*).
- Le démarrage des travaux s'effectuera exceptionnellement d'aval en amont de la Ferme de Gironcart, commune de Harcigny jusqu'à la D75, à l'entrée de Plomion. Les travaux se poursuivront ensuite, d'amont en aval, au niveau de l'étang de la Nigaudière pour rejoindre la D75.
- La restauration du ru de Landouzy sera effectuée à la suite des travaux sur le Vilpion.
- Cette réunion de piquetage a permis de réaliser un marquage des arbres à abattre, recéper ou élaguer (de la D75 à Gironcart). Ce marquage, réalisé le plus souvent en présence du propriétaire, permet de guider l'entreprise sur les interventions à réaliser en bordure du milieu aquatique.

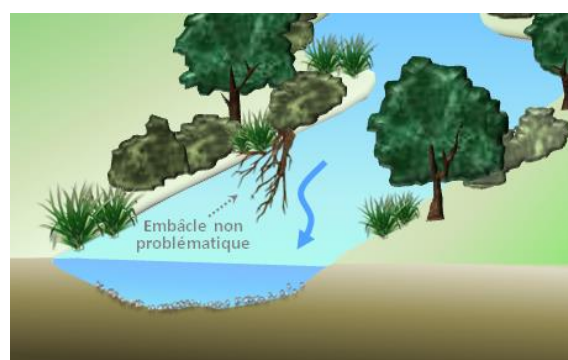
- Pour rappel, les travaux ont pour objectif de rajeunir la végétation rivulaire par des interventions sélectives. Les arbres majoritairement abattus/élagués penchent fortement sur le cours d'eau ou présentent des signes de dépérissement.
- Les travaux d'abattage permettent aussi de recréer des trouées de lumière favorables à la reprise de la végétation spontanée (développement des strates herbacées et arbustives). De plus, l'alternance ombre/lumière apportée au cours d'eau permet de diversifier les habitats naturels au sein d'un même écosystème.

### Pour les berges,

- La nature des interventions correspond :
  - à l'abattage des arbres morts, dépérissants ou penchants fortement vers le cours d'eau. Les arbres morts, non problématiques, seront conservés sur pied (*nombreux habitats naturels*).
  - le débroussaillage sélectif de la végétation arbustive et buissonnante,
  - l'élagage sélectif, l'émondage, l'étêtage (*un T est apposé sur l'arbre*),
  - la sélection des rejets de souche (*recépage*).
- Une piste sera également créée, si nécessaire, sur une des deux berges pour faciliter l'accès de l'engin. La création de piste ne sera pas nécessaire si le cours d'eau est bordé de pâtures, de jachères, de bandes enherbées ou d'une végétation herbacée de type friche. En revanche, si le cours d'eau est bordé d'une ceinture végétale large et dense de type bois ou s'il s'agit d'une peupleraie non entretenue, une piste sera créée.

### Pour le lit,

- Il s'agit d'un enlèvement et/ou d'un déplacement des embâcles.
- Les embâcles naturels (*souches, branches, bois morts, ...*) ne seront retirés que s'ils présentent un véritable obstacle à l'écoulement de la lame d'eau.
- Les embâcles composés de matériaux hétéroclites (*tôles, ferrailles, déchets, seuils non-conforme, ...*) seront obligatoirement retirés et évacués par l'entreprise en décharge appropriée.
- Le déplacement d'embâcles naturels permet également de recréer des habitats. Il est demandé à l'entreprise, dans la mesure du possible, de favoriser ce type d'intervention.



Les schémas ci-contre permettent de comprendre la différence entre un embâcle problématique et non-problématique (écologique).

### Valorisation des résidus de coupe,

- Les produits ligneux de débroussaillage, d'élagage, d'émondage, d'étêtage, de dépressage et d'enlèvement d'embâcles seront traités suivant leur diamètre :
  - les troncs et branches dont le diamètre est inférieur à 0,08 m feront l'objet d'une élimination par brûlage (zone naturelle dégagée), broyage (zone habitée) ou mise en andain (zone boisée),
  - les troncs ou branches dont le diamètre est supérieur à 0,08 m seront laissés en sommet de berge à destination des propriétaires riverains.
  - Les bois seront, dans la majorité des cas, déposés sur une seule berge. Les tas de bois appartenant aux propriétaires opposés seront alignés perpendiculairement au cours d'eau et marqués d'un trait de peinture. Le bois appartenant au propriétaire de la berge sera disposé parallèlement au cours d'eau.

### • REMARQUES, OBSERVATIONS :

L'amont du Vilpion et le ruisseau de Landouzy sont des cours d'eau très intéressants au niveau de la reproduction de certaines espèces piscicoles telle que la truite.

Le maître d'œuvre demande à l'entreprise de limiter ses interventions sur les zones peu profondes type radiers et de conserver au maximum les souches, racines et branches présentes dans le lit de la rivière et ne gênant pas les écoulements de cette dernière.

- Le suivi de ces travaux fera l'objet de réunions de chantier hebdomadaires. Toute personne qui le souhaite peut y participer.
- Chaque réunion fera l'objet d'un marquage des arbres selon l'état d'avancement de l'entreprise. Le tronçon amont de Plomion (**rue de la Nigaudière**) sera marqué **mercredi prochain**.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux de restauration, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :
  - M. APPLINCOURT David – entreprise Forêts et Paysages ..... 06.07.87.95.13
  - M. FELZINGER Guillaume – Union des syndicats ..... 03.23.20.36.74

### • LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :

- La prochaine réunion de chantier aura lieu  
**Le Mercredi 23 Mars 2016**  
**au pont du Vilpion, Ferme de Gironsart,**  
**commune de HARCIGNY**  
**à 10h00.**

Voir plan ci-contre



Le service technique,